



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réhabilitation des cités minières

Question écrite n° 3251

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation faite au patrimoine immobilier des Charbonnages de France, géré par une société de droit privé, filiale du groupe : la Soginorpa. Près de 40 000 logements n'ont pas encore bénéficié d'une réhabilitation lourde, correspondant aux exigences de confort, d'hygiène et de salubrité de notre époque. Nombre de locataires sont des familles de mineurs, retraités et veuves, souvent des personnes âgées et de santé précaire, ce qui rend cette situation d'autant plus insupportable. Celle-ci est due notamment au fait qu'une partie importante des ressources financières issue de la gestion du parc de logements est utilisée au désendettement de Charbonnages de France. A cela s'ajoutent des crédits notoirement insuffisants s'agissant des fonds Girzom et en matière d'amélioration de l'habitat. Une telle situation ne peut perdurer. En conséquence, il lui demande les mesures que le Gouvernement compte prendre et les moyens qu'il envisage de dégager pour engager un véritable programme d'urgence de rénovation et d'amélioration de l'habitat minier. Une telle orientation nouvelle permettrait d'apporter bien-être et confort à des dizaines de milliers de familles, et serait dans le même temps une contribution concrète à de nombreuses créations d'emplois dans les entreprises de travaux publics, et du bâtiment.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attentif à ce que les mineurs et leurs ayants droit bénéficient de logements mis aux normes de confort moderne. L'effort de réhabilitation a été relancé dans les limites des possibilités financières de la Soginorpa et des aides de l'Etat qui sont mobilisées. A cet agard, il convient de noter, d'une part, que les versements de la Soginorpa à Charbonnages de France au titre de l'intégration fiscale, financièrement neutre pour l'entreprise, ne diminuent pas les ressources affectées à la réhabilitation, et, d'autre part, que la convention d'aide avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat a été renouvelée. Par ailleurs, l'entreprise est de nouveau autorisée à recourir à l'emprunt. En 1997, grâce à ces nouvelles conditions, l'entreprise a presque doublé le nombre des mises en chantier par rapport à 1996. S'agissant des perspectives, la direction générale de la Soginorpa travaille à l'élaboration d'un plan de rénovation du patrimoine pour ces dix prochaines années. L'ensemble des partenaires concernés par l'avenir du parc (ayants droit, locataires et élus) sont invités à s'associer à cette démarche et à discuter des orientations du plan au sein des instances de concertation et de décision de l'entreprise. Le Gouvernement souhaite que cette concertation aboutisse de telle sorte que le plan de rénovation du patrimoine puisse être validé avant la fin de l'année. Dans ce cadre, les pouvoirs publics veilleront à ce que l'entreprise continue de disposer des moyens nécessaires au maintien de ses efforts.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3251

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3054

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4818